



**COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 février 2015**

Présents : MM. Robert CARTIER, Gérard COTE, Jean-Christophe HERY, David MONON, Christian VILLE, Louis WALLAERT, Mmes Ameline DIENOT, Marie DONNAT, Françoise GROSS, Lauriane RANCHON.

Absents/Excusés : Camille ROUSSEAUX

Rédacteur du présent compte-rendu : Marie Donnat

1. Approbation du compte-rendu de réunion du 15 janvier 2015.

Pour : 7 contre : 0

2. Vote des taux de contribution – taxe d'aménagement - prix des concessions.

(Arrivée de L.Ranchon et D. Monon)

Monsieur Le maire propose de rééquilibrer les taux de la taxe d'habitation par rapport à ceux de la taxe foncière. C'est-à-dire, augmenter les taux de la taxe foncière, et diminuer les taux de la taxe d'habitation. Cette proposition est acceptée.

<u>Taux taxe foncière :</u>	20 %	* 6 voix pour
	19,5 %	* 3 voix pour
<u>Taux taxe d'habitation :</u>	12 %	* 7 voix pour
		* 2 voix contre
<u>Taux taxe foncière non bâtie :</u>	150 %	* 8 voix pour
		* 1 voix contre

(Arrivée de C.Ville)

<u>Taux taxe d'aménagement :</u>	3 % sans exonération pour l'année 2015 avec tacite reconduction.
	* 9 voix pour
	* 1 abstention

Prix des concessions

Plusieurs propositions sont faites, dont l'euro symbolique. (A.Diénot)

Après discussion et étude de ce qui se pratique dans les communes voisines, les propositions suivantes sont faites :

Concession perpétuelle : 150 €

Concession cinquantenaire : 100 €

Concession trentenaire : 60 €

Pour : 8 contre : 1 abstention : 1

Propositions pour les tarifs pour le columbarium :

Concession perpétuelle : 300 €

Concession cinquantenaire : 200 €

Concession trentenaire : 100 €

Pour : 4 contre : 3 abstention : 3

3. Chapelle de Trézanne et plafond coupe-feux mairie. Délibération Ministère de l'Intérieur.

Le conseil municipal doit prendre une délibération pour le Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la dotation parlementaire :

- Pour la Chapelle de Trézanne

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

- Pour le plafond coupe feu dans les locaux de la mairie

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

4. DSP camping

Suite à l'appel à candidature pour la reprise du camping (en DSP : Délégation de Service Public), 5 conseillers municipaux se sont réunis en commission afin de recevoir les deux candidats postulants. La candidature de Monsieur Rousseaux a été retenue au vue de sa grande et longue expérience dans ce domaine.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le contrat d'affermage avec M.Rousseaux.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

5. SEDI : demande de subvention diagnostic énergétique des bâtiments

Le conseil municipal doit prendre une délibération afin de pouvoir faire une demande de subvention pour l'étude énergétique des bâtiments auprès du SEDI.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Décisions administratives :
 1. Arrêtés 2015/01 à 2015/04 : reclassement indiciaire catégorie C et mise à jour IAT
 2. Convention d'occupation de la Salle des Fêtes par la CDC Trièves a été signée.
 3. Contrat de cession avec le Théâtre Talabar (spectacle pour les vœux du maire) a été signé et réglé.
 4. Contrat de prestations de services avec C. Diénot (250h/an) a été signé.
 5. Devis signés : O'thermie pour vérifications mises aux normes de la salle Eloi Ville, Entp Limbert pour travaux supplémentaires dans l'appartement 1^{er} étage de la mairie, achats Leader Collectivités, Entp de diagnostics réglementaires pour l'appartement 1^{er} étage de la mairie.
- Approbation des travaux ONF.

Au vu du devis présenté, le conseil municipal ne souhaite pas faire intervenir l'ONF pour la totalité des travaux de maintenance et d'infrastructures.

La décision suivante est prise :
L'ONF réalisera les travaux de maintenance sur parcelles (devis ONF 1750 € HT), nous consulterons une entreprise forestière pour réaliser les travaux d'infrastructure- chemins- (devis ONF 1150€ HT).
- Chaudière logement camping
Il faut changer la chaudière du logement du camping qui montre des signes de fatigue. Les travaux pourraient être engagés entre le 19 et 26 mars. Travaux réalisés par l'entreprise O'thermie.
- Contrat copieur
Monsieur le maire signera un nouveau contrat avec l'entreprise Ricoh (maintenance et location de matériel de copieurs) pour un coût moindre par rapport au précédent contrat.
- CDC du Trièves-SEDI : le SEDI propose de faire un appel d'offre groupé (plusieurs communes de la CDC Trièves) auprès de différents fournisseurs d'électricité.
- Centrales villageoises : cette association recherche des toitures dans le Trièves pour y installer des panneaux solaires photovoltaïques.
Question : la commune peut-elle louer ses toits aux Centrales villageoises (église, mairie) ?
Après un tour de table, une majorité des conseillers municipaux s'opposerait à ce projet.
- Il faudrait engager les travaux des plafonds coupe-feux en mairie au mois de juillet.
- Collecte des ordures ménagères : la CDC Trièves souhaite mettre en place les points de collectes groupés (grands bac de 600l) dès le 16 mars 2015. Nous demandons à ce que cette date soit repoussée, et demandons au service des ordures ménagères de la CDC Trièves de proposer une réunion publique.
- La CDC Trièves a réservé pour la commune des composteurs que l'on pourrait installer au cimetière, et que l'on fournira aux foyers qui se regroupent pour faire un compost commun.
- Courrier de G.Ville : Guillaume Ville explique qu'il n'a pas pu occuper son logement (appartement 1^{er} étage de la mairie) à partir du moment où il a signé son bail, en raison de fortes odeurs de peinture. Celles-ci lui ont causés des maux de tête, qui l'ont obligé à quitter son logement

pendant 15 jours. Il demande donc une remise sur son loyer de décembre, qu'il n'a finalement pas occupé.

Le conseil municipal décide de trouver une solution technique, car les odeurs sont toujours présentes, et accepte la remise sur son loyer de décembre.

- Rappel : élection départementales (ex-cantoniales) les 22 et 29 mars 2015 :

Ces élections se dérouleront dans 2 054 nouveaux cantons. Elles permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux, le renouvellement des conseillers ayant lieu auparavant par moitié. Ces élections verront par ailleurs un nouveau mode de scrutin avec l'élection des conseillers départementaux au scrutin majoritaire binominal (femme-homme) à deux tours.

- Prochain conseil municipal : le 12 mars 2015 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance commencée à 20h00 est levée à 23h15